

## **MOTION RELATIVE À LA RÉALISATION D'UNE LIGNE DE TRAM À LIÈGE**

Considérant l'urgence ;

Considérant la décision du Gouvernement wallon de construire une ligne de tram à Liège, qui doit contribuer à doter la Métropole d'un réseau de transport public structurant nécessaire à la poursuite du développement socio-économique et touristique de Liège et de sa province ;

Considérant que le choix du tracé s'inscrit dans la stratégie adoptée par la Ville de Liège au travers de son Projet de Ville, que ce tracé doit à terme être prolongé pour relier les villes de Seraing et d'Herstal et qu'en outre des études sont en cours pour développer ultérieurement une seconde ligne perpendiculaire à la première, le tout dans une perspective supracommunale ;

Considérant les moyens financiers et humains mobilisés et déjà engagés depuis l'entame du projet ;

Considérant l'intérêt majeur du tramway pour la Ville de Liège et sa Province, si l'on se réfère tant à la SRWT qu'à la Ville qui ont développé l'idée dans leur présentation du 20 juin 2014, selon laquelle « sans nouveaux outils de mobilité, il y aura une asphyxie des déplacements dans l'agglomération liégeoise et donc un développement freiné » et que « seul un tramway est susceptible de répondre aux besoins de l'agglomération liégeoise, en termes de transport public » ;

Considérant l'avis rendu par Eurostat ce 19 mars 2015 quant au mode de financement du tram à Liège ;

Considérant que cet avis compromet la poursuite du développement indispensable du transport public dans l'agglomération liégeoise laquelle représente à elle seule un tiers des usagers du transport public wallon ;

Considérant que cet avis diverge de celui rendu préalablement par l'Institut des comptes nationaux, qu'il appartient donc aux différentes autorités du Pays d'entamer des discussions avec Eurostat afin de comprendre les motivations qui fondent la position de cette dernière ;

Considérant que le Gouvernement wallon a la volonté de mettre tout en œuvre pour que le tram à Liège soit une réalité dans les délais initialement prévus notamment en maintenant les investissements périphériques au chantier principal ;

Considérant qu'un transport public performant reliant les quartiers et les grands équipements constitue en tout état de cause un enjeu social pour le citoyen ;

Considérant que cette décision risque de réduire l'offre de service public dans l'agglomération liégeoise ;

**Par ces considérants, le Conseil provincial :**

**Réaffirme** la nécessité pour la Ville de Liège et son agglomération de disposer d'un tram ;

**S'insurge** contre le fait que l'avis rendu par Eurostat puisse mettre en péril la réalisation d'un outil indispensable au développement de Liège comme Métropole européenne ;

**Invite** les Gouvernements fédéral et wallon à rechercher une solution en établissant un dialogue constructif avec Eurostat ;

**Demande** au Gouvernement wallon d'explorer toutes les pistes alternatives permettant le maintien de cet investissement vital en province de Liège.

Pour le Conseil provincial,

Marianne LONHAY  
Directrice générale provinciale

Claude KLENKENBERG  
Président du Conseil provincial

*ADOPTÉ*

*en séance publique de ce jour*

*Liège, le 26 -03- 2015*

*La Directrice générale provinciale, Le Président,*

